



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO. 686

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **Règlement no. 686 règlement de taxation et tarification des services pour l'année 2025** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 19 décembre 2024 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Donné à Waterville, ce 19 décembre 2024.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 19 décembre 2024 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de décembre 2024.

Directrice générale et greffière-trésorière